

CONVENTION DE

COTUTELLE DE THESE

 **Textes de référence**

**En Algérie**

1. Décret exécutif n°08-265 du 19 aout 2008 portant régime des études en vue de l’obtention du diplôme de licence, de master et du diplôme de doctorat.

Arrêté N°704 fixant les procédures et les modalités d'organisation de cotutelle internationale de thèse de doctorat.

**En Pays d’accueil**

Selon les lois et textes réglementaires du pays d’accueil :

-

-

-

### ENTRE

-------------------------------------------------

Représentée par son Président le Prof.----------------

**ET**

L’Université Ferhat Abbas Sétif -1-, El Bez, Sétif 19000 - Algérie

Représentée par son Recteur le Prof. **Mohamed El Hadi LATRECHE**

#### Etant préalablement exposé que l’------------------et l’UFAS Sétif -1-désirent favoriser la mobilité de doctorants et ainsi développer (ou renforcer) la coopération scientifique entre leurs établissements et plus particulièrement entre :

Le laboratoire ---------------------------------------------UFAS

Et

Le laboratoire ------------------------------------------

Dans ce cadre, les deux établissements s'engagent, dans les conditions définies dans cette convention, à accueillir Mr.-------------------- pour la préparation d'une thèse en cotutelle et à lui délivrer, s'il satisfait aux conditions d'étude et de soutenance unique,

le grade de docteur de l’---------------

et

le grade de docteur de l’Université Sétif -1 Ferhat Abbas:

**Les Parties ont arrêté et convenu ce qui suit :**

TITRE I MODALITES ADMINISTRATIVES

***Article I Objet - Etat civil du candidat***

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le candidat suivant s’inscrit dans l’un et l’autre des établissements pour y effectuer une thèse en cotutelle :

Nom : ------------------------

Nom de Jeune Fille ..................

Prénom :…………………. .

Date et lieu de naissance : -------------------

Nationalité :………………………….

Genre (masculin ou Féminin) : ………………..

Pays :Algérie

Adresse électronique :--------------------

***Article II Inscription Annuelle***

- Dernier Diplôme obtenu et lieu d’obtention :Master à l’Université Sétif -1 Ferhat Abbas - (Algérie)

- Année universitaire de 1ère inscription en thèse à ----------------……/…….

- Année universitaire de 1ère inscription en thèse à l’Université Sétif -1 Ferhat Abbas -:…../……

Le doctorant doit être inscrit dans les deux établissements. Cette double inscription sera renouvelée chaque année pendant la durée de la thèse. Le candidat respectera la date limite d'inscription prévue dans chacun des pays.

Sous réserve qu'il fournisse la preuve du paiement de ses droits dans l'autre établissement, pour chacune de ses inscriptions durant la durée de la thèse, l'étudiant sera exonéré de la totalité des droits d'inscription à…………

***Article III Assurance***

La couverture sociale et la responsabilité civile de Mr---------------------- seront assurées dans les conditions suivantes :

* A l’--------------- :Bourse Profas ou PNE ou CMEP
* A l’Université Sétif -1 Ferhat Abbas - : la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS)

L’étudiant doit être personnellement assuré contre tout accident dans l’établissement où il effectue ses travaux de recherche. En France, les étudiants en thèse de cotutelle bénéficient comme tout étudiant d’une couverture au titre des accidents de travail, selon les dispositions de l’article L412-8 du code de la Sécurité Sociale.

***Article IV Modalités d'hébergement prévues***

- Mode d'hébergement à l’--------------------: Résidence Universitaire

- Mode d'hébergement l’Université Sétif -1 Ferhat Abbas: Résidence Universitaire

TITRE II MODALITES PEDAGOGIQUES

***Article I Déroulement de la thèse***

- Date de commencement de la thèse :……………………..

- Sujet de Recherche :--------------------------------------------------------

- Durée prévisionnelle des travaux de recherche (avec mention des années supplémentaires pouvant être accordées) : 03 années avec option d’une prolongation d’une année supplémentaire

- Date présumée de soutenance de la thèse :---------------

En ce qui concerne le dépôt du dossier de thèse, celui-ci sera déposé dans les deux pays dans le respect des procédures propres à chaque établissement.

***Article II Direction de la thèse***

Les deux directeurs de thèse désignés pour encadrer cette thèse en cotutelle sont :

* A l’-----------------------------------:

Nom du directeur de thèse : -----------------------------

Titre et Qualité : -----------------------------

* A l’Université Sétif -1- Ferhat Abbas Sétif:

Nom du directeur de thèse : ------------------------------------

Titre et Qualité : -----------------------------------

Les deux directeurs de recherche qui ont pris connaissance de cette convention s’engagent à exercer conjointement et pleinement auprès du doctorant les compétences qui leur sont attribuées par la réglementation en vigueur dans leurs pays respectifs.

***Article III Financement de la thèse :***

Le financement de la thèse sera assuré de la manière suivante :

* A l’-------------------------------: Bourse PROFAS ou PNE ou CMEP

***Article IV Jury de soutenance***

La composition du jury obéit à la réglementation en vigueur dans les deux pays. Le jury de soutenance désigné par les deux universités partenaires doit être composé à parité de représentants scientifiques des deux pays. Il comprend au moins quatre membres dont les deux directeurs de thèse.

***Article V Modalités de soutenance de la thèse***

a) La thèse qui donnera lieu à une soutenance unique sera soutenue dans les locaux de l'Université Sétif1 Ferhat Abbas

b) - langue dans laquelle sera soutenue la thèse : Français/Anglais

* langue dans laquelle sera présentée le résumé oral : Français/Anglais
* langue dans laquelle sera rédigée la thèse : Français/Anglais

***Article VI  Publication, propriétés intellectuelles***

Aucune communication et/ou publication à caractère scientifique et/ou technique, portant sur des travaux et/ou des résultats réalisés et obtenus dans le cadre de la collaboration ne pourra être décidée par une Partie sans l'accord exprès de l'autre. Cette communication mentionnera explicitement l'existence du partenariat.

En cas de confidentialité, les parties s’engagent à la faire respecter auprès de leur personnel.

Les droits sur les inventions réalisées par chaque équipe seule restent acquis à la Partie dont elle dépend.

Les inventions, issues de travaux effectués conjointement par les équipes des laboratoires impliqués, feront l'objet, si elles sont susceptibles d'être protégées, d'une protection qui sera décidée d'un commun accord (secret, dépôt de brevet réalisé aux noms conjoints des Parties, ...).

Chaque Partie s’engage à faire respecter la législation en vigueur en matière de droits et obligations des inventeurs conformément aux règles et usages qui la concerne.

##### Article VII Annulation de la convention

Si l’un des deux établissements partenaires estime que la qualité de la recherche n’est pas suffisante, ou en cas de non-respect de l’un ou plusieurs des articles de la présente convention, l’une ou l’autre des parties peut y mettre fin. Dans ce cas, la dénonciation de la convention doit être annoncée 6 mois au moins avant le début de chaque année universitaire.

***Article VIII Durée***

***L***a présente convention est conclue pour la durée de la thèse de Mr------------------------ A son échéance, les dispositions prévues en à l’article V perdureront jusqu’à la soutenance de thèse et une période d’une année lui succédant**.**

La convention est rédigée en (4) exemplaires originaux.

***SIGNATURES***

#### L’Etudiant : (Date et Lieu)

**----------------------------**

#### Date et Lieu Date et Lieu

|  |  |
| --- | --- |
| Le Directeur de ThèseA l’-----------– ----------------------------- | **Le Directeur de Thèse****De l’Université Sétif 1 Ferhat Abbas, Algérie****------------------------------------** |
|  |  |

####

#### Date et Lieu Date et Lieu

|  |  |
| --- | --- |
| Le Directeur du LaboA l’------------– Pr.----------------------- | **Le Dir. Du Labo****De l’Université Sétif1 Ferhat Abbas ”****Algérie****Pr.---------**-------------------------------------- |
|  |  |
|  |  |

#### Date et Lieu Date et Lieu

|  |  |
| --- | --- |
| Le Président de **Prof.---------------------------------** | **Le Recteur de l’UFAS-Sétif1**Algérie**Prof**. **Mohamed El Hadi LATRECHE**  |
|  |  |